



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE www.officierdeport.com

Paris le 10 décembre 2011

Compte rendu de la réunion indiciaire du 7 décembre 2011

Mercredi 7 décembre 2011 s'est déroulée au ministère, la seconde réunion de négociation concernant la revalorisation des grilles indiciaires des Lieutenants de port. Cette réunion fait suite à la réunion du 25 novembre 2011.

Durant les deux semaines séparant les deux réunions, nous avons eu le temps de calculer, de rechercher et surtout de prendre connaissance des observations de certains d'entre vous.

C'est ainsi **qu'après avoir étudié la solution du NES**, qui était notre seconde solution proposée dans notre compte rendu du 26 novembre 2011, **nous avons décidé de fermer cette "porte"** pour les raisons suivantes:

La moyenne d'âge des candidats admis au concours depuis 2006 est de 39 ans. **Age qui ne permettrait à aucun d'entre vous** (à l'exception d'un ou deux) **d'atteindre l'indice sommital** de la grille indiciaire du NES. De plus le ratio de "ProPro" (promus par rapport aux promouvables) serait environs de 12% la première année mais baisserait ensuite à moins de 10 % pour passer du grade normal au grade supérieur et serait d'environs 7% pour passer du grade supérieur au grade exceptionnel. **Donc très peu d'entre nous atteindraient ce grade exceptionnel.** A cela il faut préciser que **les grades supérieurs et exceptionnels sont également frappés de contraintes budgétaires**, ce qui veut dire que **certaines années il n'y aurait même pas de promotion.**

Il a également été constaté que pour atteindre l'indice que nous atteignons actuellement en 2 ans, il nous faudra 10 ans dans la nouvelle grille NES. D'autres exemples nous montrent qu'il faudrait 10 ans pour atteindre l'indice majoré 443 dans la grille DGAFP alors qu'il nous en faudrait 23 dans le grade normal ou 20 ans dans le grade supérieur du NES soit plus du double.

Nous avons donc décidé de ne pas intégrer le Nouvel Espace Statutaire.

Restait donc la première solution qui était d'intégrer la grille présentée par la DGAFP.

Là aussi, cette solution n'est pas parfaite car la DRH a reconnu que là également, un ratio serait appliqué pour passer de seconde à première classe et ce grade est également frappé d'une restriction budgétaire.

De plus vous avez été nombreux à nous poser la question de savoir comment nous serions reclassés dans la seconde ou première classe. Là encore tout dépendra du niveau reconnu de notre concours. Si c'est BAC ce serait au grade de seconde classe si c'est à BAC +2, ce serait au grade de première classe.

Tout cela ne nous satisfaisant pas, nous avons fait observer à la DRH que **notre demande initiale était une revalorisation de notre grille indiciaire et non une restructuration statutaire en profondeur de notre corps.**



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE www.officierdeport.com

Bien que la Classe Fonctionnelle actuelle ne soit pas parfaite, elle est accessible à tous, pour peu que vous acceptiez d'en assumer les fonctions ou que vous mutiez vers un port qui en a une de disponible. C'est ainsi que pour la première fois cette année, deux d'entre vous (Fort de France et Bayonne) ont renoncé à leur classe fonctionnelle, ce qui a permis de les attribuer à deux autres lieutenants de ces ports.

Autre problème qui se profile, **la Classe Fonctionnelle représente plus du tiers de notre corps** soit 49 postes actuellement en ports décentralisés et 83 postes en GPM. L'administration centrale commence sérieusement à "coincer". Elle vient en effet de refuser au GPM de Dunkerque, la création d'un nouveau poste et dit qu'il serait impossible de reclasser immédiatement la totalité des 132 postes dans un grade supérieur ou exceptionnel.

C'est pourquoi nous avons demandé de conserver la structure actuelle du corps. Structure à un grade et deux classes, une normale et une fonctionnelle. Les classes seraient calquées sur les grilles proposées de 1ère classe et de CF de la DGAFP (mêmes durées et mêmes nombres d'échelons).

La DRH est favorable à cette demande, car elle réglerait bien des problèmes de gestion, de reclassement et de qualification de poste. De plus cela permettrait de faire aboutir plus rapidement ce dossier qui date au minimum de 30 ans (voir article du 9 décembre sur www.officierdeport.com).

Il a également été demandé d'établir une bonne fois pour toute, le niveau de recrutement de notre corps. Nous avons en effet prouvé que depuis le 31 janvier 2001, un seul brevet était de niveau IV. Brevet qui pour le moment permet à l'AC de nous considérer comme un corps de niveau BAC. La DRH va donc reprendre la totalité des dossiers du corps pour établir quel est le nombre de lieutenants ayant intégré le corps avec le brevet de lieutenant de pêche. Si ce nombre est très faible aux regards du "stock" (terme employé par l'AC) il sera alors possible de défendre devant la DGAFP que notre corps est un corps à BAC+2.

Pourquoi faire cette démonstration? Tout simplement parce que nous demandons que les deux classes actuelles **soient revalorisées au minimum** à IM 515 pour la classe normale et IM 535 pour la CF. Si la démonstration ne nous permettait pas d'obtenir la reconnaissance du BAC+2, l'AC envisagerait de nous revaloriser à hauteur de IM 486 pour la CN et 515 pour la CF. Ce qui pour nous n'est absolument pas acceptable.

Nous avons également obtenu en fin de réunion, dans le cas probable où le corps serait à BAC+2, que **les indices sommitaux des deux classes actuelles soient augmentés d'un échelon.**

Ce qui permettrait de faire une classe normale à 11 échelons en 25 ans terminant vers IM 525/530 et la CF à 10 échelons en 24.5 ans et terminant vers 551. Cet allongement de durée permettant de revaloriser un peu plus les grilles indiciaires proposées.

Eric Destable
Secrétaire Général du SNOP FO